



Division de l'accompagnement social et médical DASEM 2

Service de l'action sociale

Aide aux vacances ASIA Séjours culturels, éducatifs Colonie de vacances

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE

SÉJOURS CULTURELS, ÉDUCATIFS ET COLONIES DE VACANCES (non cumulable avec la prestation PIM)

BÉNÉFICIAIRES:

Personnels titulaires, stagiaires, retraités, Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum),

CONDITIONS D'ATTRIBUTION:

Le quotient familial ne doit pas dépasser 12400 €

L'enfant doit être scolarisé dans le 1er ou le 2nd degré

Séjours collectifs en classe de neige, mer et nature, découverte. Séjours placés sous contrôle du ministère de l'éducation nationale, durée du séjour de 3 jours minimum et 21 jours maximum, pendant la période scolaire, dans la limite d'un séjour par enfant et par année scolaire (document page 4 à compléter)

OU

Séjours en colonie de vacances hors période scolaire, durée du séjour de 5 jours minimum et 21 jours maximum, dans la limite d'un séjour par enfant et par année civile (document page 3). Etablissement à but non lucratif (régi par la loi du 1^{er} juillet 1901, article 5 et du décret du 16 août 1901 articles de 1 à 7)

MONTANT:

Remboursement du séjour limité à 30% du montant effectivement payé, et à hauteur de 161 €

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À COMPTER DU DÉBUT DU SÉJOUR. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?

<u>Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris –</u>

Rubrique prestations sociales

https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr